

détruire les taudis pour les remplacer par des logements salubres.

Monsieur le président, j'espère que l'honorable ministre aura l'autorité et la foi voulue pour convaincre le cabinet d'abolir cette taxe infâme, qui est le cauchemar de tous les constructeurs du Canada, et cela afin de permettre l'essor considérable que connaîtrait la construction si la population canadienne et les municipalités se prévalaient de la loi régissant la Société centrale d'hypothèques et de logement pour détruire les taudis et les remplacer par des maisons salubres et modernes.

Monsieur le président, j'espère que ces remarques seront prises en très grande considération, sachant que le ministre n'a qu'un seul but, celui de travailler dans l'intérêt de la population.

En ce qui concerne la taxe de 11 p. 100, je demande au ministre d'en dire un mot ce soir, afin qu'elle soit abolie définitivement et qu'on en revienne au progrès, que les ouvriers travaillent et qu'on apporte une construction salubre et moderne au Canada.

(Traduction)

M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je serai bref, car il est manifeste, je pense, que les membres de notre groupe sont désireux de faire adopter ces modifications le plus tôt possible. De fait, nous étions disposés à adopter le projet de résolution sans le débattre. Je tiens, cependant, à faire quelques observations d'ordre général, et je me réserve le droit de commenter certains articles déterminés du bill C-102 lors de l'examen en comité.

Tout d'abord, je dois dire que la Société centrale d'hypothèques et de logement, organisme chargé de l'application de la loi nationale sur l'habitation, est le parent pauvre du gouvernement et qu'à mon avis, elle a trouvé un très piètre foyer au ministère du Revenu national. C'est le dernier endroit où elle aurait dû se réfugier, car le ministère des Travaux publics serait, certes, pour elle un endroit plus convenable et plus approprié.

J'aimerais signaler au ministre un ou deux aspects de l'application de la loi nationale sur l'habitation. Le premier a trait à la pratique générale de n'accorder des prêts individuels que dans les régions dotées d'installations d'égout.

L'hon. M. Nicholson: L'honorable représentant pense-t-il que l'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement relève maintenant du ministère du Revenu national?

M. Chatterton: Elle relève à l'heure actuelle du ministre, mais j'estime que le ministère des Travaux publics est l'organe tout désigné.

[M. Pigeon.]

L'hon. M. Nicholson: Elle ne ressortit pas au ministère du Revenu national et j'espère que l'honorable représentant comprend cela.

M. Chatterton: Oui, à l'heure actuelle, je comprends cela. Je suis parfaitement d'accord avec le principe voulant que l'on accorde des prêts seulement dans les cas où il y a des égouts mais ce principe crée des difficultés dans certains endroits et l'on se trouve aux prises avec des anomalies lorsqu'on établit une règle arbitraire déterminant si le principe doit ou non s'appliquer. Je prie le ministre de bien vouloir envisager la création d'une sorte de tribunal d'appel auquel les particuliers pourront référer leur cause lorsque le programme actuel semblera entraîner des injustices, à leur égard.

J'aimerais parler en deuxième lieu de la politique relative aux prêts pour la construction d'immeubles de rapport. Je songe à ce qui s'est produit récemment à Victoria. La SCHL a trouvé qu'il s'y construisait trop de maisons d'appartements et a décidé de ne plus assurer d'autres prêts. Cette attitude était peut-être dictée par une raison valable mais je trouve malheureux que la Société ne tienne pas compte de la qualité et des besoins de la région quand elle décide du genre d'appartements à construire.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je me reporte de nouveau à un document auquel on a eu recours assez souvent à la Chambre et que je continuerai d'employer. Il s'agit d'une annonce d'une page publiée dans le *Daily Colonist* de Victoria, le dimanche 31 mars 1963, et intitulée «Le programme du parti libéral». A noter que la dernière campagne électorale battait son plein. Il va sans dire que je pourrais passer la nuit entière à donner lecture des promesses faites et à prouver qu'elles n'ont pas été remplies, mais je me contenterai ce soir des modifications relatives à la loi nationale sur l'habitation.

Étendre la portée de la loi nationale sur l'habitation afin de fournir des hypothèques assurées pour l'achat de maisons déjà construites, de même que pour la construction de nouvelles maisons.

Les dispositions que renferme la mesure à l'étude sont loin de correspondre à cette promesse. Aux termes de la loi actuelle, les prêts concernant les maisons existantes sont fort limités; de fait, ils sont consentis seulement dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine. Pourtant, le parti libéral a bel et bien promis d'établir des prêts à l'égard de toutes les maisons existantes.

M. Nielsen: Il a trompé le public.

M. Chatterton: Bien dit. La deuxième promesse était la suivante:

Un nouveau gouvernement libéral élargira la portée de la loi nationale sur l'habitation afin d'y inclure l'amélioration des maisons de ferme et d'autres habitations situées dans les régions rurales.